

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Steinfels Entkalker

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Steinfels Entkalker
Code du produit	10224.0013.013/102211
UFI	SYJY-VMV0-DG9V-MVDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	11.02.2022
Version	1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Acide phosphorique.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide phosphorique; acide orthophosphorique	15% - 30%	Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: $C \geq 25\%$ Skin Irrit. 2 H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Irrit. 2 H319: $10\% \leq C < 25\%$]	No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6
Polyphosphonsäure	0.1% - 1%	Eye Dam. 1 H318, Skin Corr. 1A H314, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411	

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.
--	---

Conseils pour les secouristes	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--------------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
---	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
--	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

4 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

2 mg/m³ STEL

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure

1 mg/m³ TWA

Limit Values - TWAs	
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs)	2 mg/m ³ STEL [KZGW] (4 X 15 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	4 mg/m ³ Peak (inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	2 mg/m ³ TWA MAK (inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	2 mg/m ³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable fraction, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.

Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	1
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.111
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2) Dermal LD50 Rabbit = 2740 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 850 mg/m ³ 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1530 mg/kg (JAPAN_GHS)
-----------------------	---

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C1. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).

IMDG	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: PHOSPHORIC ACID, SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
IATA	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: Phosphoric acid, solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: désinfectants Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = 0.18000000
------------------------------------	---

Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 4
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75. (B)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-633-2])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Germany - Water Classification -
Substances According to AwSV
Classified By or Based on the
VwVwS

Reg. no. 392, hazard class 1 - slightly hazardous to water

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

Aucun(e).

Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions
des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de
sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date
de publication de ce document.